

PROVINCE DE QUEBEC
MRC DE LA MATAPÉDIA
MUNICIPALITÉ DE SAYABEC

AVIS PUBLIC
DÉCISION SUR UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Avis de ce qui suit est donné par la soussignée directrice générale par intérim de la municipalité de Sayabec :

QU'IL y aura séance ordinaire du conseil de la municipalité de Sayabec le lundi 6 juin 2022 à compter de 19 h 30 au centre communautaire de Sayabec ;

QU'AU cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure de monsieur Yvan D'Astous pour sa propriété du chemin Marcoux

QUE tout intéressé pourra se présenter en personne à la séance du conseil pour se faire entendre par le conseil relativement à cette demande de dérogation mineure.

Nature et raison de la demande :

En bordure des lots 3 348 267, 4 348 268 et 4 348 269, la largeur de l'emprise du chemin Marcoux est de 11.69 mètres alors qu'à l'article 3.4 du règlement de lotissement numéro 2005-05, la largeur exigée dans la présente situation est de minimum 15.0 mètres.

Identification du site concerné :

Chemin Marcoux, lot 6 402 960

DONNÉ À SAYABEC, CE 18 MAI 2022



Chimène Ngomanda
Directrice générale par intérim

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA MATAPÉDIA
MUNICIPALITÉ DE SAYABEC

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Chimène Ngomanda, directrice générale par intérim, résidant à Sayabec, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public ci-annexé en affichant une copie aux deux (2) endroits désignés par le conseil municipal, le 18^e jour de mai deux mille vingt-deux (2022) entre 14 h et 16 h.

EN FOI DE QUOI, je donne le présent certificat de publication, ce 18^e jour de mai 2022.



Chimène Ngomanda
Directrice générale par
intérim